



## Journalistes éditeurs et éditrices visuelles : des salarié-es comme les autres au sein de Radio France !

Entamé il y a six ans, le déploiement des matinales filmées au sein du réseau local de Radio France, diffusées sur France 3 et réalisées via le prestataire extérieur Eden, touche à sa fin. Les quatre dernières stations qui ne sont pas encore diffusées à la télévision le seront d'ici la fin de l'année prochaine. Ce seront donc au total, **50 journalistes éditeurs et éditrices visuelles qui travailleront à terme à la mise en image des matinales**, chaque jour à partir de 4h30 dans les locaux du réseau ICI, aux côtés des journalistes, PARL et technicien-nes radio.

Au fil des années, il a fallu parfois "pousser les murs" pour accueillir ces nouveaux et nouvelles collègues, au gré de l'ancienneté des bâtiments, de la place existante et des aménagements possibles au sein des stations. Certain-es journalistes éditeurs et éditrices s'en tirent moins bien que d'autres : lumière artificielle permanente, absence totale de fenêtres, espace insuffisant autour des six écrans, climatisation défaillante ou fuite d'eau au-dessus des ordinateurs : les exemples sont nombreux. Ces conditions matérielles ne sont pas anecdotiques : elles font partie de **l'environnement de travail de salarié-es dont Radio France a la responsabilité**. La loi oblige en effet un employeur à mettre en œuvre les dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail pour tout-e salarié-e, y compris employé-e d'une autre entreprise, qui travaille sur son site. Cela implique des actions de prévention, des informations et des moyens d'actions adaptés.

Malgré cette réglementation très claire, **certaines directions de station renâclent encore lorsqu'il s'agit de prendre en compte les conditions de travail matérielles des journalistes éditeurs et éditrices visuelles, quitte à renvoyer la responsabilité sur France 3**. Les élu-es de la CGT Radio France, au titre de représentant-es du personnel ou en CSE, n'ont pourtant jamais cessé de leur rappeler le droit, notamment en commission de suivi de rapprochement ICI/France 3. **Lors du CSE France Bleu de novembre, la Direction de Radio France a fini par le reconnaître clairement** : "*la direction s'engage à veiller à ces conditions [de travail] (fauteuils, température, éclairage)*".